

COMMUNE DE
SERMERSHEIM
67230



ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation rue de l'III, rue du Ried
et sur le pont de l'III
En agglomération

Le Maire de la Commune de Sermersheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2213.1 à 6 et 2542-1 à 4 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 44 et R 225- ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977;

VU l'arrêté R 28 – 15 du Code Pénal ;

VU la demande présentée par **M. Alain ALBRECHT** représentant la société **GEOTEC** sise **2b rue de Bruxelles**
à **BERNOLSHEIM**.

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre la réalisation de sondages de sol de part et d'autre du pont de l'III :

- Période d'intervention pour travaux : entre le 16/06/2026 et le 18/06/2026
- Durée des travaux : 3 jours
- Adresse : rue de l'III et rue du Ried (cf. plan en annexe)

Article 2 : Les restrictions ci-dessous peuvent être mises en place au droit du chantier pendant toute la durée d'intervention :

- Rétrécissement de la chaussée avec maintien du sens de circulation
- Circulation en alternat avec panneaux B15/C18
- Interdiction de dépasser
- Stationnement interdit au droit du chantier
- Signalisation nécessaire pour la bonne circulation des piétons

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du permissionnaire.

Article 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : L'entreprise se chargera de remettre à l'identique, à ses frais ou aux frais du pétitionnaire, la chaussée.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de BENFELD
- SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim
- SMICTOM Alsace Centrale
- M. Alain ALBRECHT (demandeur)

Sermersheim, le 15 juin 2026

Le Maire,

Fernand WILLMANN

